

CABINET B&P

16 rue du Dèvès - 34820 TEYRAN
Port 06 03 02 78 73 - Tel 09 87 51 90 46

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association Présence 30 AIDAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Intermédiaire d'Aide et de Réinsertions (Présence 30 AIDAR), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

BIP

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Teyran, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet B&P



Béatrice Pouzancre Parent

Annexe :
Description détaillée des responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des
comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAP

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31-12-2025			Exercice N-1 31-12-2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	52 005	52 005		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				1 448
Autres	11 350	11 350		23 346
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				29 063
Autres immobilisations financières				60
Total II	63 355	63 355	0	53 917
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	185 973	711	185 262	171 352
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	351 194		351 194	86 028
Charges constatées d'avance				111
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	586 260		586 260	872 575
Total III	1 123 427	711	1 122 716	1 130 066
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 186 782	64 066	1 122 716	1 183 983
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	214 456	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31- 12-2025	Exercice N-1 31-12-2024
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 144 101	1 165 828
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-77 964	-21 727
Situation nette (sous total)	1 066 137	1 144 101
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 814	9 839
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 055	15 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 848	809
Produits constatés d'avance	18 861	13 688
Total IV	56 579	39 882
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 122 716	1 183 983
(1) A plus d'un an A moins d'un an 56 579		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 31- 12-2025	Exercice N-1 31- 12-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	92 843	67 000
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	275 359	353 056
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 956	29 550
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	38 421	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	423 580	449 606
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	265 377	280 976
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	212	-327
Salaires	149 118	150 557
Cotisations sociales	23 783	16 208
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 510	9 488
Dotations aux provisions	711	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	38 421	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	18 241	909
Total II	507 373	457 811
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-83 793	-8 205
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 442	15 976
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	7 442	15 976
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	7 442	15 976

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-76 351	7 771
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 390
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		27 477
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-26 087
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 612	3 409
Total des produits (I + III + V)	431 022	466 972
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	508 985	488 699
EXCEDENT OU DEFICIT	-77 963	-21 727
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptable
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Etat des créances et dettes
- Charges à payer
- Produits à recevoir
- Charges et produits constatés d'avance
- Concours publics et subventions
- Honoraires des CAC

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et moyens mis en œuvre

Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour objet d'embaucher des personnes dépourvues d'emploi pour les mettre, à titre onéreux, et pour l'accomplissement d'activités ponctuelles, à la disposition :

- Des associations et des collectivités locales.

L'association peut être le support d'actions collectives d'insertion.

Description de la nature et du périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

L'association est le support de Chantiers Educatifs Formation Emploi destinés aux jeunes et résidant dans différents quartiers prioritaires de la Politique de la Villes.

Le chantier éducatif :

C'est une activité, de production de services ou de rénovation, réalisée à hauteur de 80 heures mensuelles par des jeunes âgés de 17 à 25 ans, encadrés par des professionnels/éducateurs.

Les principaux travaux, confiés par les Collectivités Locales et les Bailleurs Sociaux, concernent l'environnement, le second œuvre du bâtiment (rénovation de mobiliers urbains, mise en peinture de cages d'escalier, réfection de poste électrique, remise en état de classes d'école, de complexe sportif etc), les travaux de manutention (nettoyage de panneaux électoraux etc) et les espaces verts (débroussaillage, désherbage etc).

Le chantier éducatif s'inscrit dans une démarche de prévention et de médiation qui se situe en amont des chantiers d'insertion. Il poursuit des objectifs d'éducation, de médiation et de lien social sur les différents quartiers de la ville ou de la commune. En dehors de leurs temps de travail, les jeunes sont encadrés pour des démarches personnelles en vue de régler les difficultés propres à chacun, en lien avec les partenaires.

Le chantier a pour vocation de servir de tremplin vers une formation, un apprentissage, un emploi direct, un permis de conduire, etc.

Le chantier insertion :

Il s'inscrit en prolongation des chantiers éducatifs, sur la même nature de travaux mais avec un contrat de travail d'au minimum 4 mois à hauteur de 26 heures par semaine pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans, encadrés par des professionnels/éducateurs.

Depuis plusieurs années, l'association s'investit dans cette action sur plusieurs villes et communes du département, entourée d'une équipe de professionnels. A ce jour de multiples travaux ont été effectués et la majorité des jeunes ont trouvé une solution de sortie après le chantier.

L'intervention d'un artiste permet de donner une autre dimension à la réhabilitation de murs ou locaux dégradés qui est très appréciée par la population.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Une convention signée avec l'état détermine les conditions dans lesquelles l'association exerce son activité pour l'exercice :

- Convention ACI 030 25 0002 A0 M0 pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La subvention annuelle pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social et Professionnel des salariés d'une Association Intermédiaire est comprise dans la même convention.

Une convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 avec le département du Gard, afin de soutenir l'association Bonjours Groupe Présence 30 AIDAR dans la réalisation des actions « Chantiers éducatifs Nîmes jeunes des quartiers », « Chantiers éducatifs à Alès », , « Chantiers éducatifs à Beaucaire », « Chantiers éducatifs à Saint-Gilles » ainsi que l'action « Chantier insertion du quartier à l'emploi à Nîmes ».

Description des moyens mis en œuvre

Autour du président, un conseil d'administration et un bureau définissent la politique mise en œuvre par une direction, du personnel administratif, 3 chefs de chantiers et un conseiller en insertion. Toute cette équipe anime un effectif moyen de 34 jeunes âgés de 16 à 25 ans pour les chantiers éducatifs et un effectif moyen de 23 jeunes âgés également de 16 à 25 ans pour le chantier d'insertion sur l'année.

Pour réaliser ses missions Bonjours Groupe Présence 30 AIDAR dispose du siège social du Réseau Présence 30. Il a été réalisé 10 chantiers éducatifs dans les communes de Nîmes, Saint Gilles, Beaucaire et 1 chantier pour le chantier d'insertion dans la commune de Nîmes.

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'origine délibérant

Les subventions apportées par nos partenaires financiers n'ont pas été à la hauteur des besoins nécessaires pour la réalisation complète de nos projets.

Il est essentiel que nos partenaires financiers augmentent leur contribution afin de permettre la poursuite et le développement de ces actions. Leur soutien accru est indispensable pour assurer la continuité de nos initiatives et atteindre nos objectifs dans de meilleures conditions ; faute de financement nous ne pouvons poursuivre notre action sur 2026.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

4/ Changement de méthode comptable-Application du nouveau plan comptable général.

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraîne notamment :

- L'abandon de la technique des transferts de charges (compte de classe 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et de la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31.12.2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

5/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant la méthode linéaire et en fonction de la durée de vie prévisible :

- Logiciel	3 ans
- Constructions (composants)	8 à 100 ans
- Agencement et aménagements des constructions	3 à 20 ans
- Matériel et outillage	2 à 20 ans
- Matériel de transport	5 à 12 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	2 à 10 ans

Inventaire physique et comptable des immobilisations

L'inventaire physique et comptable des immobilisations est tenu par le service comptabilité, le service technique en vérifie la validité.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provision décrit, le cas échéant, l'état des provisions.

Subvention d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Rapport sur les relations externes

Relation avec les autres associations du Réseau BONJOURS GROUPE PRESENCE 30 :

L'ensemble des charges communes au réseau sont acquittées par l'Association BONJOURS GROUPE PRESENCE 30 AMPAF.

Elles font ensuite l'objet d'une refacturation sur les autres entités du Réseau grâce à des clés de répartitions définies en fonction du nombre d'heures réalisées par chaque association ou de l'application d'un forfait (exemple : en fonction du nombre de mètre carré occupé pour la répartition des frais fixes du Siège social du Réseau)

Les clés de répartition 2025 sont produites en annexe 1.

Engagements financiers

Néant

<u>Provision pour risques et charges</u>	0 Euros
- Pour litiges	0 Euros
- Autres provisions pour risques et charges	0 Euros
o Dont reprises 2025	0 Euros
o Dont dotations 2025	0 Euros

<u>Provisions pour dépréciation d'actif</u>	
- Pour dépréciation d'actif	711 Euros
o Dont reprises 2025	16 956 Euros
o Dont dotations 2025	711 Euros

Les risques donnant lieu à constatation d'une provision sont estimés en fonction de l'antériorité de la créance :

- dépréciation de l'ensemble des créances antérieures à l'exercice 2025 présentant un solde débiteur.
- et pour les créances de l'exercice : toute créance de plus de six mois présentant un solde débiteur et donc émises antérieurement à la date du 30/06/2025 est provisionnée en globalité.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- Du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement n° 2022-06 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) du 4 novembre 2022 modifiant le règlement AND n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023.
- Du règlement ANC n° 2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06.

7/ Fait marquants

CHANTIERS EDUCATIFS :

La ville de Nîmes dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville, a décidé d'accorder à l'association Bonjours Groupe Présence 30 AIDAR une subvention de 39 000 Euros pour l'action « Chantiers Educatifs » 2025 et l'action « Chantier Rupture Aventure » 2025 sur la commune de Nîmes,

La ville de Saint Gilles a décidé d'accorder une subvention de 6 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Saint Gilles.

La ville de Beaucaire a décidé d'accorder une subvention de 3 000 Euros pour l'action « chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Beaucaire.

Le Conseil Départemental du GARD a décidé d'accorder à l'association Bonjours Groupe Présence 30 AIDAR une subvention de 40 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Nîmes et l'action « Chantier Rupture Aventure » 2025 sur la commune de Nîmes, 7 500 Euros pour l'action « chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Saint Gilles, 2 500 Euros pour l'action « chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Beaucaire.

La Région a décidé d'accorder une subvention de 2 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Nîmes, 4 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Saint Gilles, 2 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Beaucaire.

L'ETAT a décidé d'accorder une subvention de 18 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Nîmes et l'action « Chantier Rupture Aventure » 2025 sur la commune de Nîmes,

REGLES ET METHODES COMPTABLES

9 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de St Gilles, 4 000 Euros pour l'action « Chantiers éducatifs » 2025 sur la commune de Beaucaire

CHANTIERS D'INSERTION :

L'Agglomération Nîmes Métropole a décidé d'accorder à l'association Bonjours Groupe Présence 30 AIDAR une subvention de 23 000 Euros pour l'action « Chantiers d'Insertion » 2025 sur la commune de Nîmes.

Le Conseil Départemental du GARD a décidé d'accorder à l'association Bonjours Groupe Présence 30 AIDAR une subvention de 7 000 Euros pour l'action « Chantiers d'Insertion » 2025 sur la commune de Nîmes.

La Région Occitanie a décidé d'accorder une subvention de 17 000 Euros pour l'action « Chantiers d'Insertion » 2025 sur la commune de Nîmes

L'Association bénéficie de l'aide à l'accompagnement de 4.74 ETP pour un montant de 113 362 €.

CLÉS DE RÉPARTITIONS FRAIS GÉNÉRAUX 2025

CATEGORIE	LIBELLE	AMPAF				ASPAF				AIDAR				TOTAL	
		AM	SSAD ARA	SSAD ST	CHESCH	MANOUE	PARCOUR	ST	PRESTATION	AIDAR	AGENT	CHANTIER	CHANTIER	AVANT	AVANT
CLE AMPAF 9/ TOUTES ACTIVITES	CLE AMPAF 9/ TOUTES ACTIVITES	99,35%				0,57%									100,01%
CLE GENERALE (MAND+PREST) ACTIVITE HEURES DOMICILE	CLE GENERALE (MAND+PREST) ACTIVITE HEURES DOMICILE	99,43%				0,57%						0,62%	0,27%		100,00%
P01-C-AMPAF 2025	Activites AMPAF	97,20%	1,20%		0,70%	0,90%									100,00%
P01-C-REMOULINS 2025	Agence de remoulins + SSAD ARA	49,86%	49,85%			0,29%									100,00%
P01-C-AGENCE 2025	Frais liés aux agences	99,42%				0,58%									100,00%
P01-C-FG 2025	Frais généraux Siège	95,39%				0,55%		2,00%				0,80%	0,26%	1,00%	100,00%
P01-C-AMH 2025	Immeuble Hivers	93,31%				0,54%		2,63%				0,78%	0,25%	3,10%	100,01%
P01-C-AMORT 2025	AMORTISSEMENTS - ASSO	96,33%				0,57%		2,01%				0,82%	0,27%	1,00%	100,00%
P02-C-ASPAF 2025	ASPAF - Ventilation Asso					21,66%		78,34%				0,00%	0,00%		100,00%
P02-C-AIDAR 2025	AIDAR - Ventilation Asso											75,23%	24,77%		100,00%
P05-C-PRESENCE 2025	P30 - Ventilation Asso	95,39%				2,55%							1,06%	1,00%	100,00%

	R ₁ (mm)		R ₂ (mm)		R ₃ (mm)		R ₄ (mm)		R ₅ (mm)		R ₆ (mm)		R ₇ (mm)		R ₈ (mm)		R ₉ (mm)		R ₁₀ (mm)		R ₁₁ (mm)		R ₁₂ (mm)		R ₁₃ (mm)		R ₁₄ (mm)		R ₁₅ (mm)		R ₁₆ (mm)		R ₁₇ (mm)		R ₁₈ (mm)		R ₁₉ (mm)		R ₂₀ (mm)		R ₂₁ (mm)		R ₂₂ (mm)		R ₂₃ (mm)		R ₂₄ (mm)		R ₂₅ (mm)		R ₂₆ (mm)		R ₂₇ (mm)		R ₂₈ (mm)		R ₂₉ (mm)		R ₃₀ (mm)		R ₃₁ (mm)		R ₃₂ (mm)		R ₃₃ (mm)		R ₃₄ (mm)		R ₃₅ (mm)		R ₃₆ (mm)		R ₃₇ (mm)		R ₃₈ (mm)		R ₃₉ (mm)		R ₄₀ (mm)		R ₄₁ (mm)		R ₄₂ (mm)		R ₄₃ (mm)		R ₄₄ (mm)		R ₄₅ (mm)		R ₄₆ (mm)		R ₄₇ (mm)		R ₄₈ (mm)		R ₄₉ (mm)		R ₅₀ (mm)		R ₅₁ (mm)		R ₅₂ (mm)		R ₅₃ (mm)		R ₅₄ (mm)		R ₅₅ (mm)		R ₅₆ (mm)		R ₅₇ (mm)		R ₅₈ (mm)		R ₅₉ (mm)		R ₆₀ (mm)		R ₆₁ (mm)		R ₆₂ (mm)		R ₆₃ (mm)		R ₆₄ (mm)		R ₆₅ (mm)		R ₆₆ (mm)		R ₆₇ (mm)		R ₆₈ (mm)		R ₆₉ (mm)		R ₇₀ (mm)		R ₇₁ (mm)		R ₇₂ (mm)		R ₇₃ (mm)		R ₇₄ (mm)		R ₇₅ (mm)		R ₇₆ (mm)		R ₇₇ (mm)		R ₇₈ (mm)		R ₇₉ (mm)		R ₈₀ (mm)		R ₈₁ (mm)		R ₈₂ (mm)		R ₈₃ (mm)		R ₈₄ (mm)		R ₈₅ (mm)		R ₈₆ (mm)		R ₈₇ (mm)		R ₈₈ (mm)		R ₈₉ (mm)		R ₉₀ (mm)		R ₉₁ (mm)		R ₉₂ (mm)		R ₉₃ (mm)		R ₉₄ (mm)		R ₉₅ (mm)		R ₉₆ (mm)		R ₉₇ (mm)		R ₉₈ (mm)		R ₉₉ (mm)		R ₁₀₀ (mm)		R ₁₀₁ (mm)		R ₁₀₂ (mm)		R ₁₀₃ (mm)		R ₁₀₄ (mm)		R ₁₀₅ (mm)		R ₁₀₆ (mm)		R ₁₀₇ (mm)		R ₁₀₈ (mm)		R ₁₀₉ (mm)		R ₁₁₀ (mm)		R ₁₁₁ (mm)		R ₁₁₂ (mm)		R ₁₁₃ (mm)		R ₁₁₄ (mm)		R ₁₁₅ (mm)		R ₁₁₆ (mm)		R ₁₁₇ (mm)		R ₁₁₈ (mm)		R ₁₁₉ (mm)		R ₁₂₀ (mm)		R ₁₂₁ (mm)		R ₁₂₂ (mm)		R ₁₂₃ (mm)		R ₁₂₄ (mm)		R ₁₂₅ (mm)		R ₁₂₆ (mm)		R ₁₂₇ (mm)		R ₁₂₈ (mm)		R ₁₂₉ (mm)		R ₁₃₀ (mm)		R ₁₃₁ (mm)		R ₁₃₂ (mm)		R ₁₃₃ (mm)		R ₁₃₄ (mm)		R ₁₃₅ (mm)		R ₁₃₆ (mm)		R ₁₃₇ (mm)		R ₁₃₈ (mm)		R ₁₃₉ (mm)		R ₁₄₀ (mm)		R ₁₄₁ (mm)		R ₁₄₂ (mm)		R ₁₄₃ (mm)		R ₁₄₄ (mm)		R ₁₄₅ (mm)		R ₁₄₆ (mm)		R ₁₄₇ (mm)		R ₁₄₈ (mm)		R ₁₄₉ (mm)		R ₁₅₀ (mm)		R ₁₅₁ (mm)		R ₁₅₂ (mm)		R ₁₅₃ (mm)		R ₁₅₄ (mm)		R ₁₅₅ (mm)		R ₁₅₆ (mm)		R ₁₅₇ (mm)		R ₁₅₈ (mm)		R ₁₅₉ (mm)		R ₁₆₀ (mm)		R ₁₆₁ (mm)		R ₁₆₂ (mm)		R ₁₆₃ (mm)		R ₁₆₄ (mm)		R ₁₆₅ (mm)		R ₁₆₆ (mm)		R ₁₆₇ (mm)		R ₁₆₈ (mm)		R ₁₆₉ (mm)		R ₁₇₀ (mm)		R ₁₇₁ (mm)		R ₁₇₂ (mm)		R ₁₇₃ (mm)		R ₁₇₄ (mm)		R ₁₇₅ (mm)		R ₁₇₆ (mm)		R ₁₇₇ (mm)		R ₁₇₈ (mm)		R ₁₇₉ (mm)		R ₁₈₀ (mm)		R ₁₈₁ (mm)		R ₁₈₂ (mm)		R ₁₈₃ (mm)		R ₁₈₄ (mm)		R ₁₈₅ (mm)		R ₁₈₆ (mm)		R ₁₈₇ (mm)		R ₁₈₈ (mm)		R ₁₈₉ (mm)		R ₁₉₀ (mm)		R ₁₉₁ (mm)		R ₁₉₂ (mm)		R ₁₉₃ (mm)		R ₁₉₄ (mm)		R ₁₉₅ (mm)		R ₁₉₆ (mm)		R ₁₉₇ (mm)		R ₁₉₈ (mm)		R ₁₉₉ (mm)		R ₂₀₀ (mm)		R ₂₀₁ (mm)		R ₂₀₂ (mm)		R ₂₀₃ (mm)		R ₂₀₄ (mm)		R ₂₀₅ (mm)		R ₂₀₆ (mm)		R ₂₀₇ (mm)		R ₂₀₈ (mm)		R ₂₀₉ (mm)		R ₂₁₀ (	
--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	---------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--	--------------------	--

Immobilisations

A I D A R

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisition,apport, création, virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	24 561		
Instal. générales, agencements et aménagement construction	27 444		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 826		756
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	47 869		24 380
Matériel de bureau et mobilier informatique	11 350		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	120 049		25 136
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	29 123		1 706
TOTAL immobilisations financières :	29 123		1 706
TOTAL GÉNÉRAL	149 172		26 842

RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virement poste à poste	Cessions, mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			24 561	
Instal. générales, agencement, aménagements			27 444	
Install. techn., matériel et out. industriels		9 582		
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		72 249		
Matériel de bureau et mobilier informatique			11 350	
Emballages récupérables et divers				
Immo. corporelles en cours, avances, acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		81 831	63 355	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		30 829		
TOTAL immobilisations financières :		30 829		
TOTAL GÉNÉRAL		112 660	63 355	

Amortissements

A I D A R

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
TOTAL immobilisations incorporelles :						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui	8 à 100 ans	linéaire	24 561			24 561
Installations générales, agenc. construction	3 à 20 ans	linéaire	27 444			27 444
Installations techn. mat. et outillage industriel	2 à 20 ans	linéaire	7 378	1 567	8 944	
Inst. générales, agencements et divers						
Matériel de transport	5 à 12 ans	linéaire	24 522	9 943	34 466	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 10 ans	linéaire	11 350			11 350
Emballages récupérables et divers						
TOTAL immobilisations corporelles :			95 255	11 510	43 410	63 355
TOTAL GÉNÉRAL			95 255	11 510	43 410	63 355

TABEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

	A	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 165 828	(21 727)						1 144 101
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	(21 727)	21 727				77 964		(77 964)
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 144 101					77 964		1 066 137

Provisions Inscrites au Bilan

A I D A R

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	16 956	711	16 956	711
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	16 956	711	16 956	711

TOTAL GÉNÉRAL	16 956	711	16 956	711
----------------------	---------------	------------	---------------	------------

État des Créances et Dettes

A I D A R

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	185 973	185 261	711
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	1 830	1 830	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	349 364	27 364	322 000
TOTAL de l'actif circulant :	537 167	214 456	322 711

TOTAL GÉNÉRAL	537 167	214 456	322 711
----------------------	----------------	----------------	----------------

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 814	9 814		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	4 443	4 443		
État et autres collectivités publiques	1 612	1 612		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	21 848	21 848		
TOTAL :	37 717	37 717		

TOTAL GÉNÉRAL	37 717	37 717		
----------------------	---------------	---------------	--	--

Charges à Payer

A I D A R

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 154
Dettes fiscales et sociales	1 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	10 818

AIDAR

Devise d'édition

TOTAL	195 395
-------	---------

Charges et Produits Constatés d'Avance

A I D A R

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		18 861
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		18 861

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
Concours publics	
A la charge de l'Assurance maladie	
A la charge de l'Etat	
A la charge du Département	
A la charge des Caisses d'Allocations Familiales	
A la charge d'autres financeurs	
Subventions d'exploitation	
Union Européenne	
Etat	115 859,03
Département	57 000,00
Collectivités territoriales	16 000,00
Etablissements publics à caractère administratif	
Etablissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville	86 500,00
Subventions d'investissement	
Union Européenne	
Etat	
Département	
Collectivités territoriales	
Etablissements publics à caractère administratif	
Etablissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville	
	275 359,03

HONORAIRES DES CAC

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	9 153 €	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	9 153 €	